



A : habitants de la ville d'Orange collectés en porte à porte.

Objet : jours de collecte des déchets ménagers.

Madame, Monsieur,

Afin de rationaliser la collecte des déchets ménagers et d'éviter un dérapage des coûts, suite à la forte augmentation des taxes imposées par l'Etat (TGAP), à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024, la collecte des ordures ménagères en porte à porte aura dorénavant lieu 1 fois par semaine sur l'ensemble de la commune (sauf cœur de ville, qui reste inchangé).

La collecte aura lieu ainsi que suit :

- Le LUNDI, si la collecte avait lieu les lundi et jeudi.  
Les bacs devront être sortis le lundi à partir de 19 h.  
Où
- Le DIMANCHE, si la collecte avait lieu les dimanche et mercredi.  
Les bacs devront être sortis le lundi à partir de 19 h.

Cette évolution ne concerne pas :

- Le cœur de ville ;
- Les zones qui étaient déjà collectées une fois par semaine ;
- La collecte des colonnes.

Merci de votre compréhension.